

PRÉVENTION

TRANSPORTS

SILENCE

MOBILITÉ
DOUCE

ISOLATION

ZONE CALME

SANTÉ

AMÉNAGEMENT
URBAIN

DÉCIBEL

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT

DANS L'ENVIRONNEMENT 2024-2029

TRAFIC
FERROVIAIRE

BRUIT
INDUSTRIEL

DÉPLACEMENTS

MUR
ANTI-BRUIIS

CALME

SON

POLLUTION
SONORE

NUISANCES
SONORES

NIVEAU
SONORE

OUÏE

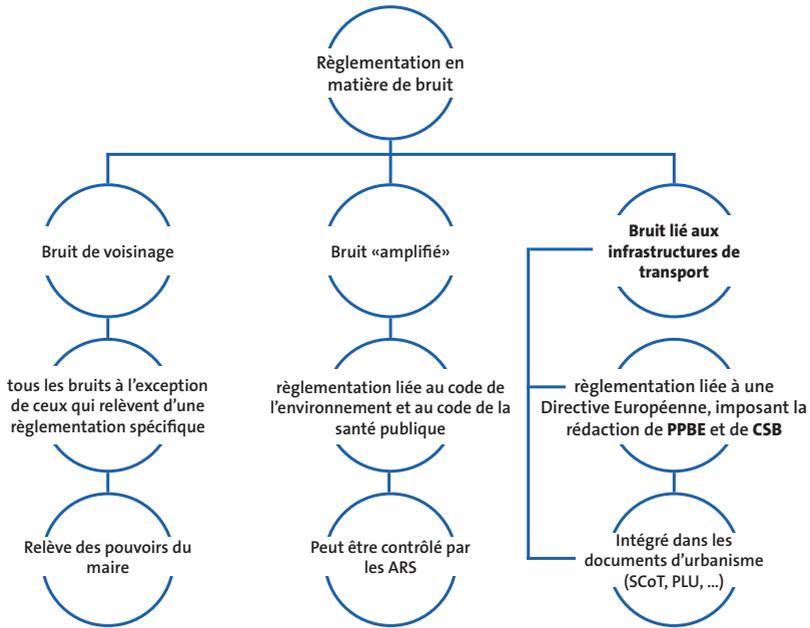
15 actions pour réduire
les nuisances sonores
sur le territoire
métropolitain

ORLÉANS
MÉTROPOLE





RÈGLEMENTATION SUR LE BRUIT : QUELLES RESPONSABILITÉS ?



QU'EST-CE QU'UN PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT ?

Un **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement** (PPBE) est un document stratégique pour la gestion du bruit lié aux infrastructures de transport (routier, ferroviaire et aérien), et uniquement à ces infrastructures, sur un territoire donné. C'est **l'outil de proposition et d'orientation de la politique d'évaluation et de gestion du bruit dans l'environnement**, dont la cartographie stratégique du bruit est l'outil de diagnostic.

Il s'articule autour des plans des politiques urbaines existantes (déplacement, urbanisme, habitat, énergie, ...) et vient éclairer les diagnostics environnementaux liées à celles-ci.

Un PPBE est donc lié à une politique transversale et vient nourrir d'autres politiques fortes pour les orienter vers une amélioration du cadre de vie.



COMMENT A-T-IL ÉTÉ RÉALISÉ ?

LES CARTES STRATÉGIQUES DU BRUIT

Le territoire concerné par la mise au point d'un PPBE doit réaliser des Cartes Stratégiques de Bruit (CSB), basées sur des modélisations de l'Etat. Elles présentent, sur un fond cartographique les niveaux de bruits pour deux indicateurs : Lden pour l'exposition sur une journée complète et Ln pour l'exposition de nuit (22h à 6h). Les couleurs renvoient à un niveau de bruit avec, aux extrêmes, le vert pour les zones calmes ou peu bruyantes et le violet pour les zones très bruyantes.

Ces cartes permettent :

- D'établir un référentiel servant de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore (d'où leur appellation de « stratégiques »),
- De donner des « photographies » à l'instant T, ou des projections sur l'avenir, de l'étendue géographique des zones affectées par le bruit généré par les infrastructures de transport –et par voie de conséquence des populations exposées –.

LE PPBE

Sur la base de ces Cartes Stratégiques du Bruit, sous forme d'éléments graphiques, mais aussi statistiques (évaluation des populations, établissements scolaires et de santé exposés) et pédagogiques (document d'accompagnement), le PPBE regroupe les actions et les mesures

prévues pour traiter les situations identifiées par les cartographies.

Les propositions d'actions visent à prévenir les effets du bruit et à le réduire si nécessaire.



CHIFFRES CLÉS

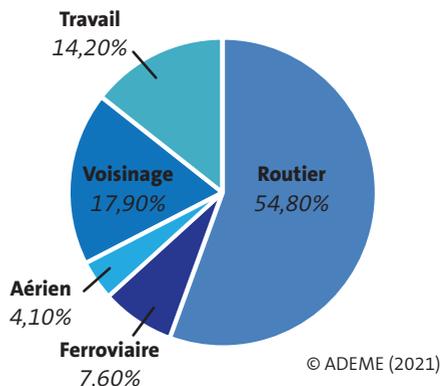
LES FRANÇAIS ET LE BRUIT

D'après l'enquête IFOP de 2022 sur le bruit et la santé (« Les décibels de la discorde ») pour le compte de JNA (Journée Nationale de l'Audition) :

- 65 % des français indiquent être gênés par le bruit ; et même 75 % pour les télétravailleurs,
- 21% ont le sentiment que leur sensibilité au bruit a augmenté depuis la crise sanitaire,
- Plus de 70% se sentent agressés par le bruit à leur domicile, 83 % sur leur lieu de travail et 83 % en dehors de leur lieu de travail,
- Plus de 50 % déclarent des répercussions sur leur santé (perte de concentration, fatigue, lassitude, stress).

66,5 % DU BRUIT PROVIENT DES TRANSPORTS

Le bruit dans l'environnement est essentiellement produit par le secteur des transports. Les transports routier, ferroviaire et aérien sont le trio de tête en matière d'émission de bruit dans notre environnement : globalement, sur le territoire français, le bruit des transports représente près de 66.5 % du bruit émis dans l'environnement.



DIAGNOSTIC ACOUSTIQUE SUR LE TERRITOIRE

Il y a en France environ 3 000 zones de bruit critiques des transports terrestres, c'est-à-dire des zones bâties exposées à un niveau sonore qui dépassent les 70 dB (très bruyant), ce qui correspond à plus de 200 000 bâtiments impactés par ces nuisances.

Orléans Métropole, agglomération de 292 000 habitants, n'échappe pas à ce constat.

Compétente en matière de lutte contre le bruit, Orléans Métropole a engagé ce travail de diagnostic et d'identification sur toutes les communes de son territoire.

Les cartes stratégiques du bruit représentent :

- l'exposition au bruit routier et ferroviaire (cartes de type A)
- les dépassements de valeurs limites réglementaires (cartes de type C)
- les cartes prospectives d'évolution du bruit à 10 ans (cartes de type A)

Ces cartes ont permis de localiser les Points Noirs Bruit (PNB) potentiels du territoire métropolitain, ainsi que les zones calmes à préserver.

Le nombre d'habitations et d'établissements sensibles impactés par des niveaux sonores dépassant les valeurs limites réglementaires est réparti comme suit :

- 1 706 habitations et 42 établissements sensibles pour le bruit routier
- 202 habitations et 1 établissement sensible pour le bruit ferroviaire

NUISANCES SONORES ET QUALITÉ DE L'AIR

Le bruit et la pollution de l'air font partie des nuisances environnementales qui préoccupent le plus les français. Au-delà des effets sanitaires de court terme, l'exposition chronique à ces pollutions est corrélée de manière avérée à certains troubles ou pathologies.

Bien que les études sanitaires portant sur

les effets d'une co-exposition à la pollution atmosphérique et au bruit ne permettent pas encore de quantifier les impacts, les liens qui existent entre ces nuisances (sources d'émissions, lieux d'exposition...) justifient que la caractérisation des enjeux et la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour les réduire soient abordées de manière conjointe.

LA DÉFINITION D'UN PLAN D'ACTION 2025- 2029

5

AXES STRATÉGIQUES

15

ACTIONS

1

**Prévenir
et limiter les
nuisances
sonores dans tout
nouveau projet**

2

**Protéger
la population des
nuisances
sonores**

3

**Connaître
le Bruit**

4

**Partager,
informer et
sensibiliser**

5

**Suivre
et évaluer
l'avancée du
PPBE**

PRÉVENIR ET LIMITER LES NUISANCES SONORES DANS TOUT NOUVEAU PROJET

La prévention des nuisances sonores s'intègre dans la planification urbaine, dans une logique d'urbanisme favorable à la santé, en particulier dans les choix de localisation de l'habitat ; des dispositions s'imposent en matière d'implantation des infrastructures de transport dans un milieu bâti et inversement.

Les cartes stratégiques du bruit et le PPBE sont des outils à mobiliser dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement en parallèle des dispositions réglementaires existantes (classement sonore des voies, marge de recul de la loi Barnier et du règlement de voirie).

PROTÉGER LA POPULATION DES NUISANCES SONORES

Orléans Métropole, sur les voiries dont elle a la gestion, a en charge le maintien à niveau et l'entretien de l'ensemble des protections acoustiques en place. Et dans le cas où des protections collectives ne seraient techniquement et financièrement pas envisageables, elle a également la possibilité de soutenir l'accompagnement

des particuliers pour une meilleure performance phonique des habitations. Un approfondissement connaissances des situations ainsi que des adaptations des infrastructures, limitant le trafic et les vitesses et valorisant les réseaux cyclables, sont des éléments complémentaires permettant d'atteindre ces objectifs.

CONNAÎTRE LE BRUIT

Orléans Métropole, en tant qu'autorité en charge de la lutte contre les nuisances sonores, a vocation à mobiliser et à développer les connaissances sur son territoire. Cet objectif se décline à plusieurs échelles :

- Consolider et actualiser les outils de l'environnement sonore
- Objectiver des situations de gêne sonore
- Mobiliser l'expertise acoustique dans les projets
- Croiser pollution sonore et atmosphérique
- Identifier les zones calmes et les développer

PARTAGER, INFORMER ET SENSIBILISER

La mise en commun et l'accessibilité des informations permettant d'apprécier les nuisances sonores existantes et prévisibles aux abords des infrastructures majeures de transports constituent un enjeu primordial de connaissance.

Une démarche de mutualisation sera engagée pour les différentes prestations acoustiques externes ce qui permettra d'avoir une connaissance exhaustive des études acoustiques réalisées sur le territoire.

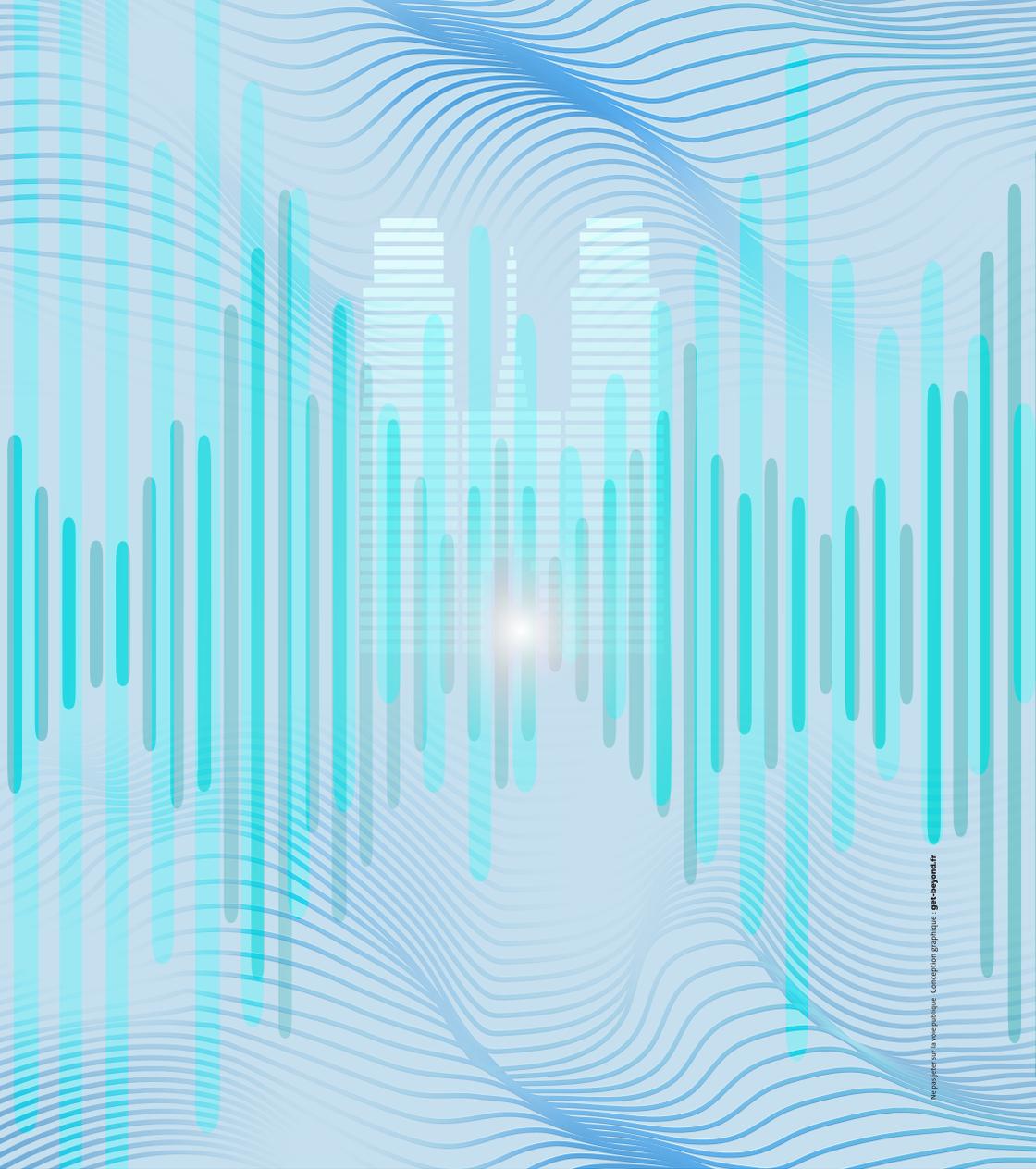
SUIVRE ET ÉVALUER L'AVANCÉE DU PPBE

Le PPBE fera l'objet d'un reportage sur l'état d'avancement des actions de lutte contre le bruit qui sera organisé comme suit :

- Un point annuel à minima auprès d'un comité de suivi à mettre en place

- Une évaluation au titre d'un prochain réexamen du PPBE

Un tableau de bord de suivi des actions du plan sera constitué.



www.paris.fr pour la voir en public. Conception graphique : g&h-bureau.fr

ORLÉANS MÉTROPOLE

5 Place 6 Juin 1944
45000 Orléans
02 38 78 75 75



orleans-metropole.fr

